



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

### **Une rue du Seyon 100% piétonne quatre samedis**

**Les derniers samedis des mois d'août, septembre, octobre et novembre, la rue du Seyon sera 100% piétonne. Une opération test, qui s'inscrit dans la suite de la démarche participative «Centre et Gare», et qui doit permettre de mieux se rendre compte de l'impact de la suppression des bus sur cette rue centrale de la zone piétonne de Neuchâtel. Les différents utilisateurs de la rue pourront ainsi se réapproprier l'espace public. Des animations sont prévues trois des quatre samedis.**

Une rue du Seyon rendue entièrement aux passants, libérée du passage des bus et de tout autre trafic: les samedis 26 août, 30 septembre, 28 octobre et 25 novembre, dans le cadre de tests menés par la Ville de Neuchâtel, la rue du Seyon deviendra 100% piétonne. Objectif de ces quatre journées: permettre aux acteurs de la rue – commerçants, habitant-e-s, visiteurs – de se réapproprier l'espace public, et étudier l'impact de la suppression du bus sur les acteurs de la zone piétonne (commerçants, usagers des transports publics, visiteurs, habitants).

Comme l'a rappelé ce lundi lors d'une conférence de presse la conseillère communale Christine Gaillard, directrice de la Mobilité, cette opération s'inscrit dans la suite de la démarche participative «Centre et Gare»: «Les participants aux ateliers, population et acteurs du centre ville, avaient exprimé le souhait d'étudier une alternative au passage des bus à la rue du Seyon, en veillant à améliorer la qualité de la zone piétonne tout en garantissant l'accessibilité du centre-ville et des commerces». Le Conseil communal a choisi d'y donner suite en mettant sur pied ces quatre samedis «100% piétons», à l'issue desquels un premier bilan sera tiré. Une enquête sera effectuée auprès des commerçants, de leurs clients et des usagers du centre-ville pour estimer l'impact de cette action.

#### **Animations prévues, sauf un samedi « libre »**

Quelques animations seront mises sur pied trois samedis sur quatre : **le 26 août**, les commerçants sont invités à s'approprier la rue, dans l'esprit de la Quinzaine commerciale, leur permettant de témoigner du dynamisme dont fait preuve le commerce local. **Le 28 octobre**, des activités sportives seront organisées, en collaboration avec le Service des sports de la Ville de Neuchâtel. Et **le 25 novembre**, des animations théâtrales évoqueront le harcèlement de rue et sa prévention. Quant

au **samedi 30 septembre**, la rue du Seyon restera libre, afin d'observer comment la population utilise l'espace public.

«Ces quatre samedis doivent montrer aux commerçants et aux acteurs du centre-ville qu'il est possible d'utiliser la rue du Seyon de manière différente, de faire redécouvrir et de valoriser cet espace, ce que le passage des bus empêche d'ordinaire», a relevé de son côté la conseillère communale Violaine Blétry-de Montmollin, directrice de la Sécurité. Et de souligner que ce projet s'inscrivait dans une volonté claire visant à rendre la zone piétonne aux piétons. Il s'agira ainsi de trouver une solution équilibrée permettant d'assurer l'accessibilité aux commerces tout en évitant la multiplication de véhicules motorisés indésirables dans la zone piétonne. Avec pour objectif de renouer avec l'esprit précurseur qui avait donné naissance, en 1979, à la première zone piétonne de Suisse.

### **Rues fermées à tout trafic**

Concrètement, la rue du Seyon sera fermée à tout trafic de 8h à 19h et la ligne de bus 101 (Marin-Corcelles-Cormondrèche-Marin) sera déviée par la rue des Terreaux. Les taxis et véhicules de livraison ne seront pas autorisés non plus à emprunter la rue du Seyon. Ils en seront informés à l'avance par la Sécurité urbaine, comme c'est le cas lors des événements qui, déjà, nécessitent de libérer la rue tant aux bus qu'au trafic (Quinzaine commerciale, Buskers Festival ou Fête des vendanges). Les rues suivantes seront fermées à toute circulation : rue du Seyon (à l'exception des vélos, mais ceux-ci seront invités à rouler prudemment afin de s'adapter aux piétons), rue de l'Hôpital, rue du Concert, rue du Bassin (secteur nord). Les habitant-e-s de ces secteurs qui auraient prévu un déménagement en date du 30 septembre sont invités à s'annoncer sans tarder auprès de la Sécurité urbaine (tél. 032 722 22 22), afin de trouver une solution.

Le Conseil communal invite tous les Neuchâtelois-e-s à participer à cette opération «100% piétonne» en découvrant la rue du Seyon sous un nouveau jour. Cette artère charnière de la ville, rappelons-le, était jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle le lit de la rivière du même nom. Sujet à des inondations ravageuses et porteur de miasmes et de puanteur, le Seyon ne fut détourné qu'en 1843, après quatre ans de travaux ayant nécessité le creusement du canal souterrain qui mène directement les eaux du Seyon vers le lac. Ces travaux provoquèrent une véritable révolution urbaine, la rue du Seyon devenant un nouvel axe majeur de la ville.

Neuchâtel, le 21 août 2017

#### **Renseignements complémentaires:**

**Christine Gaillard, conseillère communale, directrice de la Mobilité 032 717 74 02,**

[christine.gaillard@ne.ch](mailto:christine.gaillard@ne.ch)

**Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale, directrice de la Sécurité, 032 717 72 03**

[violaine.blétry-demontmollin@ne.ch](mailto:violaine.blétry-demontmollin@ne.ch)